23ème session du Comité d'Examen de la mise en œuvre de la Convention Désertification

Compte rendu général

Introduction

Le Comité d'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification a été créé en 2001 en tant qu'organe subsidiaire de la Conférence des parties (COP) afin d'aider cette dernière à examiner régulièrement la mise en œuvre du cadre stratégique de la convention. Le CRIC fait également partie intégrante du Système d'évaluation et d'examen de la mise en œuvre (*Performance Review and Assessment of Implementation System - PRAIS*), système de rapportage national des Parties sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).

La 23ème session du CRIC (CRIC23) s'est tenue du 01 au 05 décembre 2025 à Panama City (Panama) et a été présidée par la France représentée par Mme Dutailly Philippine, Rédactrice et point focal désertification au sein de ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE).

Les discussions ont officiellement porté sur :

- La mise en œuvre de la Convention aux niveaux national, sous-régional et régional, y compris les objectifs volontaires de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT)
- Les cadres politiques de la CNULCD sur les tempêtes de sable et de poussière et le statut foncier
- L'évaluation des activités ciblées de renforcement des capacités, s'appuyant sur un rapport commandé par le Secrétariat qui vise à proposer des options pour l'élaboration d'une stratégie complète de renforcement des capacités liée au futur cadre stratégique post-2030 de la CNULCD
- Le genre - la prise en compte du rôle des femmes et des jeunes filles dans la gestion durable des terres et des ressources naturelles – à travers l'organisation de deux caucus.

En parallèle des points à l'ordre du jour officiel du CRIC23, des discussions entre les Parties ont eu lieu pour faciliter la reprise des négociations sur la sécheresse.

Le CRIC23 a également été marqué par une prise de parole des nouveaux groupes d'influence représentés par le caucus des peuples autochtones et le caucus des jeunes, officiellement établis lors de la COP16 (Riyad, décembre 2024).

En amont de l'ouverture du CRIC23

Le CRIC a été précédé par des réunions de coordination des groupes régionaux et des organes de la Convention. Une réunion de préparation des organisations de la société civile (OSC) organisée par le Panel élu des OSC a également eu lieu le 30 novembre. Cette réunion visait principalement à coordonner les actions des divers représentants des OSC au cours du CRIC23 et d'organiser la préparation de la rédaction des déclarations de la société civile lors des sessions officielles du CRIC.

La sécheresse

Le sujet des sécheresses n'était pas à l'ordre du jour des sessions officielles du CRIC23 mais des discussions initiées par la présidence saoudienne de la COP16 – *Tafa'ul process* -, ont eu lieu en amont et en parallèle du CRIC pour faire avancer les négociations sur la sécheresse en vue de la COP17.

Le principal point de débat dans les négociations sur la sécheresse repose sur la mise en place d'un protocole ou d'un cadre mondial pour gérer la résilience à la sécheresse au niveau mondial. L'objectif de ces discussions informelles est d'éviter la non prise de décision sur cette thématique, faute d'un consensus, lors de la COP17.

- ✓ *À noter que tous les Parties n'ont pas été conviés aux discussions du Tafa'ul process, et lors d'une réunion de coordination européenne l'Italie a demandé que les éléments de compte rendu soient transmis à l'ensemble des États membres de l'Union Européenne par les délégations ayant participé à ces discussions, pour que tout le monde soit au même niveau d'informations sur la question des sécheresses.*

Les points clés des sessions du CRIC23

Ouverture

Lors de l'ouverture du CRIC23, la nouvelle secrétaire exécutive de la Convention, Mme Yasmine Fouad - ancienne ministre de l'Environnement en Égypte - a présenté les priorités de son mandat. Elle souhaite renforcer les liens entre désertification, systèmes alimentaires et gestion durable des ressources en eau, en insistant sur la nécessité de mieux connecter les négociations internationales aux actions concrètes sur le terrain et sur l'importance de l'implication des femmes.

La Russie a mis son veto sur 2 points à l'agenda du CRIC23, portant sur le groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention et sur les priorités pour les orientations de l'Interface Science-Politique (ISP). Le représentant de la Russie a justifié sa position en soulevant l'opposition de plusieurs Parties à la nomination d'un scientifique russe dans le groupe de travail intergouvernemental sur le nouveau cadre stratégique de la Convention et en n'acceptant pas la nomination d'une scientifique ukrainienne au sein de l'ISP. Malgré la tenue d'échanges informels entre les différents représentants des groupes régionaux, le bureau du CRIC et la Russie pour tenter de lever ce veto, ces 2 points n'ont pas été traités.

Renforcement des capacités dans la mise en œuvre de la CNULCD

- Grenade a proposé la création d'un nouveau caucus dédié aux petits États insulaires en développement (PIED).
- Dans leur déclaration, certains délégués africains ont insisté sur la difficulté d'obtenir des visas pour venir au Panama et assister au CRIC23.
- Le représentant du Burkina Faso, prenant la parole au nom du groupe Afrique, a insisté sur l'importance de la mobilisation des ressources financières, le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Des orientations claires sur le renforcement de capacité sont aussi attendues dans le rapport du groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la convention.
- Le Brésil, a évoqué son regret de ne pas voir apparaitre à l'agenda du CRIC des points de discussions sur les flux financiers et qu'il n'y a pas eu de caucus dédié aux peuples autochtones et aux communautés locales. Le Brésil a également demandé au secrétariat davantage de précision sur la procédure suivie pour la sélection des points à l'agenda.
- Certains pays ont rappelé l'importance de la coopération Sud/Sud sur les enjeux de renforcement de capacité.
- La Grenade a demandé qu'un caucus dédié aux petits Etats insulaires en développement (PEID) soit créé.

Amélioration des procédures de communication et de rapportage de la CNULCD pour les Parties

Le Secrétariat, le Mécanisme mondial et les autres partenaires techniques et financiers ont mis en avant les mesures prises en réponse aux demandes d'aide des Parties notamment sur l'amélioration de la qualité des données, en particulier aux niveaux national et local et sur le renforcement de la compatibilité entre les différents systèmes de gestion des données.

Au cours de l'échange, plusieurs délégués nationaux ont salué les efforts continus visant à améliorer l'accessibilité de la plateforme de rapportage PRAIS4. Les efforts déployés pour renforcer les synergies avec d'autres plateformes de données ont été appréciés, et beaucoup ont souligné que le même travail devrait être reproduit aux niveaux national et infranational. Les délégués ont en outre souligné l'importance de prendre en compte les efforts de restauration menés au niveau local au-delà du couvert forestier et d'autres indicateurs conventionnels.

Certaines parties ont aussi exprimé leur inquiétude quant au fait que les pays ont eu peu d'occasions de tester le portail PRAIS4 mis à jour, appelant à une meilleure coordination entre le déploiement des plateformes et les initiatives de soutien technique au niveau régional.

Cadres politiques sur les thématiques Régime foncier et tempêtes de sable et de poussière

Régime foncier

La séquence sur le régime foncier a principalement mis en lumière les progrès réalisés dans l'élaboration de la boîte à outils sur le régime foncier et le recueil des mécanismes de responsabilité et de règlement des griefs liés au régime foncier, une initiative menée par le secrétariat et la FAO.

Plusieurs points ont été évoqués pour adresser les enjeux autour du régime foncier :

- L'intégration du régime foncier dans les programmes de gestion durable des terres afin de protéger les droits fonciers légitimes et d'apporter un soutien ainsi que des avantages directs aux peuples autochtones et aux femmes.
- L'extension du soutien au renforcement des capacités à un plus grand nombre de pays ;
- La prise en compte des contextes nationaux dans les programmes relatifs au régime foncier.
- Le renforcement du dialogue multi-acteurs mené aux différentes échelles afin de favoriser une gouvernance inclusive et l'intégration des questions de genre et de jeunesse.

Tempêtes de sable et de poussière

Sur cette thématique les principaux points évoqués ont été :

- Les tempêtes de sable et de poussière sont amplifiées avec l'aggravation des phénomènes de la désertification et de la dégradation des sols. Plus d'un demi-milliard de tonnes de sable et de poussière sont émises chaque année. La mise en place de mécanismes pour améliorer l'analyse des tempêtes de sable et de poussière a été demandé, en précisant que ces mécanismes doivent être mis en œuvre en étroite collaboration avec les pays et les populations touchées.
- L'Afrique du Sud a souligné l'importance de la surveillance transfrontalière et du partage des connaissances pour l'alerte précoce et le renforcement de la résilience locale face aux risques liés aux tempêtes de sable et de poussière.
- Les Petits États insulaires en développement (PIED) ont demandé la mise en place de données à haute résolution adaptées à la géographie des PEID afin de pouvoir mener des actions. Il a aussi été suggéré que l'Initiative mondiale sur les PEID inclue des études de cas et des projets régionaux afin de mieux comprendre les risques auxquels ces régions sont confrontées.
- L'Union Européenne a souligné que le changement climatique et l'utilisation non durable des terres et de l'eau ont accentué la gravité et la fréquence des tempêtes de sable et de poussière, particulièrement dans les villes. Elle a aussi déclaré que l'Initiative mondiale sur les tempêtes de sable et de poussière pourrait contribuer à renforcer la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les sécheresses, tout en contribuant à la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes.

La Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT)

La NDT est devenue un cadre organisationnel pour de nombreux pays, afin de mettre en place une planification, une gouvernance et une mobilisation des ressources plus intégrées dans le cadre des trois Conventions de Rio et autres processus environnementaux multilatéraux.

Les programmes visant à encourager le financement du secteur privé pour les questions liées à la NDT et à la sécheresse ont été présentés par un représentant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Alla Ljungman, qui a aussi souligné le fait que le FEM utilise des instruments financiers mixtes depuis 2008.

Le Panama, a présenté son engagement en faveur de la nature - *Nature Pledge* - qui vise à intégrer les objectifs et les obligations de reportage multilatéraux aux objectifs nationaux. Cette approche a permis la création d'un cadre intégré de mise en œuvre, de suivi et d'examen en évitant de

fragmenter les objectifs, favorisant ainsi les synergies d'action entre les trois conventions. Le Panama a également évoqué la mise ne place d'un nouveau fonds global, le *Panama Natural Fund*.

La société civile a souligné l'importance du leadership politique et de l'engagement significatif des acteurs de terrain, particulièrement dans les programmes de formation, le renforcement des capacités et les structures de gouvernance de la NDT.

- ✓ *À noter : Durant le CRIC23, un stand était dédié à la plateforme du PRAIS4 pour montrer au Parties les nouvelles fonctionnalités du système de rapportage.*

Discussions sur le financement de la dégradation des terres et de la résilience à la sécheresse

Le Mécanisme mondial a souligné que le déficit de financement pour la restauration des terres et la résilience à la sécheresse est actuellement estimé à 1 milliard de dollars par jour.

Les discussions ont beaucoup mis avant la nécessité de rendre la résilience à la sécheresse rentable pour, notamment, encourager la contribution du secteur privé.

Des instruments, tels que le Drought Resilience Investissement Facility (DRIF) et le Riyad Global Drought Resilience Partnership, ont été présentés. Leur principal objectif est de structurer et garantir un retour sur investissement sur les actions menées en faveur de la résilience à la sécheresse.

Par ailleurs, deux autres points sont ressortis des discussions : l'importance de veiller à ce que les nouveaux instruments de financement soient accessibles aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux femmes, et le besoin de renforcer les capacités de gestion financière des organisations locales.

Le Drought Resilience Investment Facility (DRIF) (*Evénement parallèle)*

Le gouvernement luxembourgeois et le secrétariat de la CNULCD ont annoncé la création du Drought Resilience Investment Facility (DRIF), un fonds dédié à la résilience face à la sécheresse visant à mobiliser les investissements du secteur privé. Doté d'un objectif de 400 millions de dollars, le DRIF vise à construire une architecture financière autour de la résilience à la sécheresse en se structurant autour de 3 points :

- La promotion de l'agriculture durable
- L'amélioration de l'accès à l'eau
- L'utilisation de solutions fondées sur la nature.

Le Luxembourg accompagne la mise en place du DRIF à travers son expertise[1] et un financement de départ de 2 millions d'euros. De plus, cette initiative s'appuie sur les enseignements tirés du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres.

Une assistante technique - *technical assistant facility* - va être mise en place en parallèle du DRIF pour accompagner les acteurs du secteur privé et public qui souhaitent investir dans la

[1] Le Luxembourg a mis en place le *Luxembourg Earth Impact Fund (LEIF)*, un fonds visant à multiplier et à diriger les flux de capitaux privés vers des projets à fort impact environnemental et social, en particulier dans les pays en développement.

résilience à la sécheresse avant et après investissement. À noter que l'assistance technique n'aide pas seulement à mobiliser des fonds du DRIF mais aussi d'autres types de financement.

Le fonds devrait être officiellement lancé lors de la COP17 en août 2026 en Mongolie.

- ✓ *En savoir plus* : **https://www.unccd.int/fr/news-stories/press-releases/luxembourgs-drought-resilience-investment-facility-unlocking-private**

Caucus sur le Genre

Les questions de genre prennent une place de plus en plus importante dans la mise en œuvre de la CNULCD. Deux caucus sur le genre ont eu lieu pour la première fois lors des sessions officielles du CRIC.

Un premier caucus a été dédiée à la « Problématique femmes-hommes dans le contexte des tempêtes de sable et de poussière ». Plusieurs Parties, dont l'Union Européenne (UE), ont rappelé l'importance d'inclure les questions de genre dans les politiques et actions menées pour lutter contre les tempêtes de sable et de poussière. Les stratégies d'adaptation des hommes et des femmes face à ce phénomène ne sont pas les mêmes, ce qui est dû notamment à des rôles quotidiens et des activités de subsistance différents.

Le second caucus a porté sur le rôle des femmes autochtones en matière de gestion durable des terres. Les différentes parties prenantes de la convention ont pu entendre les témoignages de femmes leader autochtones de différentes régions du monde. À tour de rôle elles ont rappelé le rôle singulier et indispensable des femmes dans la gouvernance des terres et des ressources naturelles, à travers des témoignages et la présentation d'initiatives.

Malgré le rôle prépondérant des femmes dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et les sécheresses, elles sont nombreuses à ne pas avoir accès à des ressources économiques nécessaires pour avoir la capacité d'investir dans la gestion durable des terres, et n'ont pas accès à la propriété foncière.

Il a été souligné la nécessité que les femmes prennent part aux dialogues et processus sur les questions d'accès aux financements.

L'adoption du Plan d'action de Belém sur l'égalité des sexes (2016-2034), a été rappelé par le Pérou, qui le voit comme une des étapes décisives vers l'inclusion significative des femmes et des filles autochtones dans les solutions climatiques, ouvrant également de nouvelles possibilités pour l'intégration d'une approche sexospécifique[2] dans les trois conventions de Rio.

Groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la Convention Désertification

Bien que le rapport intermédiaire du groupe de travail intergouvernemental sur le futur cadre stratégique de la CNULCD n'a pas été présenté lors du CRIC23, des réunions de consultation des Parties, des organisations internationales et des organisations de la société civile (OSC) ont eu

[2] Une approche sexospécifique intègre systématiquement les différences et inégalités entre les sexes dans les politiques, programmes ou services, pour garantir une réponse adaptée et équitable à chacun.

lieu du 01 au 03 décembre durant le CRIC, dans le but de recueillir des recommandations pour l'élaboration du rapport final qui sera présenté aux Parties lors de la COP17 (août 2026, Mongolie).

Prise de parole de la société civile

Les OSC qui ont participé au CRIC23 ont eu l'opportunité lors des sessions plénières de prendre la parole et donner leurs recommandations communes pour chacun des sujets abordés. Les déclarations ont été établies et validées par l'ensemble des représentants OSC et les membres du panel des OSC, lors de réunions de coordination quotidiennes qui ont eu lieu avant chaque ouverture des sessions plénières.

- ⇨ Messages clés des OSC durant le CRIC23
- ⇨ Déclarations des OSC durant les sessions plénières du CRIC23 *(Version française pp.10-18)*

L'intégration des OSC dans les processus de prise de décision et leur participation en tant qu'observateur aux réunions d'échange entre les Parties – Groupes de contact – pour la validation des orientations et des recommandations qui seront soumises à la prochaine COP, fait encore débat entre les Parties. Si certains pays affichent clairement leur soutien, telle que l'UE, d'autres émettent des réserves sur la manière dont les OSC doivent contribuer au processus décisionnel.

Il est important de soulever que cette question dépend, notamment, de la relation qu'entretiennent les différents pays avec les OSC et de la relation bilatérale entre les OSC et le point focal CNULCD dans le pays.